

AGENDA DU MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Novembre :

- **7/11 : Lycée Saint Vincent de Paul**, sensibilisation alcool/stupéfiants auprès des jeunes étudiants à Nice
- **22/11 Séminaire des IDSR**, tables rondes et repas autour de la sécurité routière, Lycée Paul Augier à Nice
- **30/11 : Stand sécurité routière au Téléthon** à Gattières,



Décembre :

- **10/12 : Stand sécurité routière au Téléthon**, à St-Cézaire-sur-Siagne
- **13/12 : Auto-école solidaire**, sensibilisation auprès des jeunes conducteurs à Cagnes sur Mer
- **Sensibilisation et distribution de d'éthylotests et papier cadeau**, centre commercial CAP 3000, St Laurent du Var
- **24/12 et 31/12 : Sensibilisation et distribution d'éthylotests sur l'aire de repos A8** de Mougins

Passage à l'heure d'hiver : ne soyez pas celui qu'on n'avait pas vu !



Le passage à l'heure d'hiver annonce des soirées plus précoces, un changement qui invite à redoubler de vigilance face à la baisse de luminosité en fin d'après-midi. En effet, entre 17h et 19h, il fait plus sombre au moment des sorties d'école et du travail. Dans un contexte de circulation dense, les usagers de la route dits vulnérables sont moins visibles, les exposant davantage au risque d'accident.

Les conseils de la Sécurité Routière

Il est vivement conseillé de porter des vêtements clairs et opter pour des dispositifs rétro-réfléchissants (gilet, brassard, gants, bandes sur le sac à dos, le cartable, etc.). Le simple fait d'avoir sur soi un accessoire réfléchissant permet d'être vu plus tôt. Certains équipements favorisent la visibilité, ils sont d'ailleurs obligatoires :



- sur les **vélos** : des **catadioptres rouges** à l'arrière, **oranges** au niveau des pédales, visibles latéralement, et d'un **feu blanc** à l'avant. De nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante, le **gilet de haute visibilité (jaune, orange, vert) est obligatoire hors agglomération**.
- sur les **trottinettes** : un **feu blanc** à l'avant, un **feu rouge** à l'arrière, et de **catadioptres arrières et latéraux**. Le port du **gilet rétro-réfléchissant est obligatoire de nuit ou de jour par visibilité insuffisante**.



Le nombre d'accidents impliquant un piéton augmente de manière récurrente de **+42% en novembre, par rapport au mois d'octobre** (données ONISR recueillies entre 2015 et 2019).



Le BSR met à votre disposition un gilet à haute visibilité et des brassards réfléchissants. N'hésitez pas à en faire la demande : pref-securite-routiere@alpes-maritimes.gouv.fr



Transports

Équipements obligatoires

en voiture

Nature de l'équipement	Sanctions en cas d'absence	
	Amende	Retrait de points
Gilet de sécurité	Jusqu'à 750 €*	—
Triangle de présignalisation	Jusqu'à 750 €*	—
Pneus en bon état	Jusqu'à 750 €	—
Vitres avant transparentes	Jusqu'à 750 €	3
Éclairage en bon état de marche	Jusqu'à 450 €	—

* S'il n'est pas utilisé lorsque la voiture est immobilisée sur la chaussée à la suite d'un arrêt d'urgence.

Les points de vigilance à l'approche de l'hiver :

À l'approche de l'hiver, il est toujours bon de vérifier quelques éléments essentiels du véhicule pour rouler en toute sécurité. Assurez-vous :

- que vos **feux** fonctionnent correctement, surtout avec les journées qui raccourcissent ;
- d'avoir à bord un **gilet jaune** et un **triangle de signalisation**, obligatoires à bord d'une voiture ;
- d'avoir un **pare brise** propre et des **essuie-glaces récemment remplacés** ;
- de l'état de vos **pneus**, notamment en deux roues : une bonne adhérence est primordiale sur des routes humides.



Info ou intox ?

"Boire un café permet d'accélérer l'élimination de l'alcool."



Aucun produit ne permet d'éliminer l'alcool plus vite, seul le temps le permet en fonction de la quantité absorbée, de la morphologie et du sexe.

95% de l'alcool consommé est éliminé par le foie à la vitesse de 0,1 à 0,15 g/l/heure.

En deux-roues : risques accrus !



Avec les pluies fréquentes de l'automne dans les Alpes-Maritimes, la surface des routes devient souvent glissante. Les résidus de feuilles, d'huile et d'autres débris peuvent créer des **zones particulièrement dangereuses**. Les freinages brusques ou les virages serrés peuvent rapidement mener à une perte de contrôle.

Les journées raccourcissent, et les conditions météorologiques peuvent réduire la visibilité. **Brouillard, pluie et éclairage insuffisant** rendent les deux-roues moins visibles pour les autres usagers de la route. En 2023, 53% des tués sur les routes maralpines étaient des deux roues motorisés.

273 suspensions de permis dans les Alpes-Maritimes en septembre 2024



4 rétentions à la suite d'une utilisation du téléphone



10 rétentions suivies de la mise en place d'un éthylotest anti-démarrage



7 rétentions pour refus d'obtempérer



61 rétentions pour alcoolémie au volant



76 rétentions à la suite d'une vitesse excessive



115 rétentions pour consommation de stupéfiants

Sur instruction du Préfet des Alpes Maritimes, les forces de l'ordre maintiennent et renforcent les opérations de contrôle des automobilistes, notamment celles relatives à la conduite en vitesse excessive et sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants.





Le bilan de l'accidentalité dans les Alpes-Maritimes durant le mois de septembre 2024



73

accidents



80

blessés



43

hospitalisés



4

tués

4 personnes ont perdu la vie



0



0



2 dont une passagère



1



1



Au 30 septembre, + de 25% de tués sur nos routes par rapport à 2023



Les Métiers de la Sécurité Routière



Assistant à la sécurité routière

- Enzo, parlez nous de votre profil

J'ai 18 ans et j'étudie au lycée St-Vincent de Paul, à Nice. À la suite de l'obtention de mon Bac gestion-administration, j'ai souhaité poursuivre avec un BTS en support à l'action managériale qui était, pour moi, le choix le plus pertinent afin de rester dans le domaine administratif. En parallèle de mon BTS, j'ai postulé au bureau de la sécurité routière avec l'aide de mon établissement pour un poste en tant qu'apprenti alternant, et j'y ai commencé lors de cette rentrée 2024.



Enzo



- Que vous apporte cette mission ?

Mon poste d'apprenti alternant me permet d'enrichir mes connaissances juridiques et administratives. Je suis en appui sur la coordination et les suspensions principalement, ce qui me permet d'en apprendre beaucoup sur les réglementations encadrant la conduite.

La sécurité routière m'intéresse car je trouve que c'est un service très enrichissant car il demande des compétences très variées (rédaction, analyse, propositions...).

De plus, le bureau de la sécurité routière est constitué de personnes sympathiques et très pédagogiques.



Zone d'équipement signalée par de nouveaux panneaux de signalisation



Comparatif entre les deux de dispositifs amovibles:



Obligation d'équipements hivernaux sur la période du 1er novembre au 31 mars



La "Loi Montagne" améliore la sécurité des usagers en cas de neige et de verglas et limite le blocage des routes dans les régions montagneuses :

- Voir les communes concernées par la loi montagne, dans les Alpes-Maritimes: <https://loi-montagne.net/alpes-maritimes>
- Que dit la loi, est-ce que 2 pneus neige suffisent?



Vous devez équiper votre véhicule soit de 4 pneus "hiver" ou 4 pneus dits "4 saisons" portant le marquage M+S toléré jusqu'au 1er novembre ou 3PMSF, soit de dispositifs antidérapants amovibles (chaînes ou chaussettes à neige) pour au moins deux roues motrices.

- Le choix entre les options amovibles dépend de la fréquence d'utilisation.

En zones montagneuses les chaînes métalliques sont privilégiées pour un usage fréquent. En revanche, pour un usage occasionnel ou d'urgence, les chaussettes sont conseillées.



Chaînes métalliques

Efficaces et résistantes, présentant la meilleure adhérence, en cas de neige ou de verglas.



Plus onéreuses et plus difficiles à poser.



Chaussettes à neige textiles

Simple à poser et moins onéreuses.



Durée de vie plus courte et moins efficaces en cas de fort enneigement.



À partir du 1er novembre 2024 : Seuls les pneus 3PMSF (il s'agit du label Three Peak Mountain Snowflake) seront admis en équivalence aux chaînes.

- Comment reconnaître un pneu 3PMSF?

Grâce au symbole alpin représentant une montagne de 3 pics avec un flocon de neige.



RETOUR SUR NOS **ACTIONS** DE SENSIBILISATION DU MOIS D'OCTOBRE



Safety Day, chez Vinci Autoroutes, prévention autour de l'usage du 2 roues et du gilet airbag, en partenariat avec la GMF - Mandelieu la Napoule, les 10 et 24 octobre

Salon des Seniors, focus sur la conduite des seniors - Cagnes sur Mer, le 12 octobre

Voiture tonneau GMF
l'importance du port de la ceinture de sécurité



Les équipements moto : le gilet-airbag



Lycée les Eucalyptus, Roadshow, avec la CPAM prévention auprès des jeunes sur la conduite sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants, en partenariat avec l'association G-Addiction - Nice, le 10 octobre

Journée portes ouvertes France Services, maison du département itinérante - sensibilisation auprès des seniors de l'arrière pays maralpin, en partenariat avec l'association G-Addiction - Séranon et Gréolières, le 9 octobre



Trophée de la sécurité routière - 30 motocyclistes ont repassés le code de la route et se sont testés sur un plateau, sous l'encadrement de la gendarmerie nationale. Avec les intervenants départementaux à la sécurité routière bénévoles et l'association 2RM06, les participants ont ainsi bénéficié des meilleurs conseils sécurité routière pour sillonner les routes maralpines. - Nice, le 13 octobre



MERCI ! aux intervenants départementaux de la sécurité routière, bénévoles, et les associations partenaires pour l'animation de ces actions



Envie de devenir IDSR ?
contactez nous :
nadia.hulin@alpes-maritimes.gouv.fr

Directeur de publication - Hugues MOUTOUH
Conception et réalisation - Directeur de cabinet, Direction des Sécurités.
Rédaction : Bureau de la Sécurité Routière, Nadia HULIN et son équipe

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE